

Les demandes d'asile

En 2017, 100 755 demandes ont été enregistrées à l'OFPRA, dont 93 230 premières demandes (mineurs accompagnants inclus) et 7 525 réexamens (dont 142 réouvertures de dossiers). 89 288 décisions, hors mineurs accompagnants, ont été prises, soit une augmentation de 27,0 % par rapport à 2016. L'OFPRA a pris 23 958 décisions d'accord contre 19 982 en 2016.

En 2017, la CNDA a rendu 47 814 décisions, soit une hausse de 11,3 % du nombre de décisions par rapport à 2016.

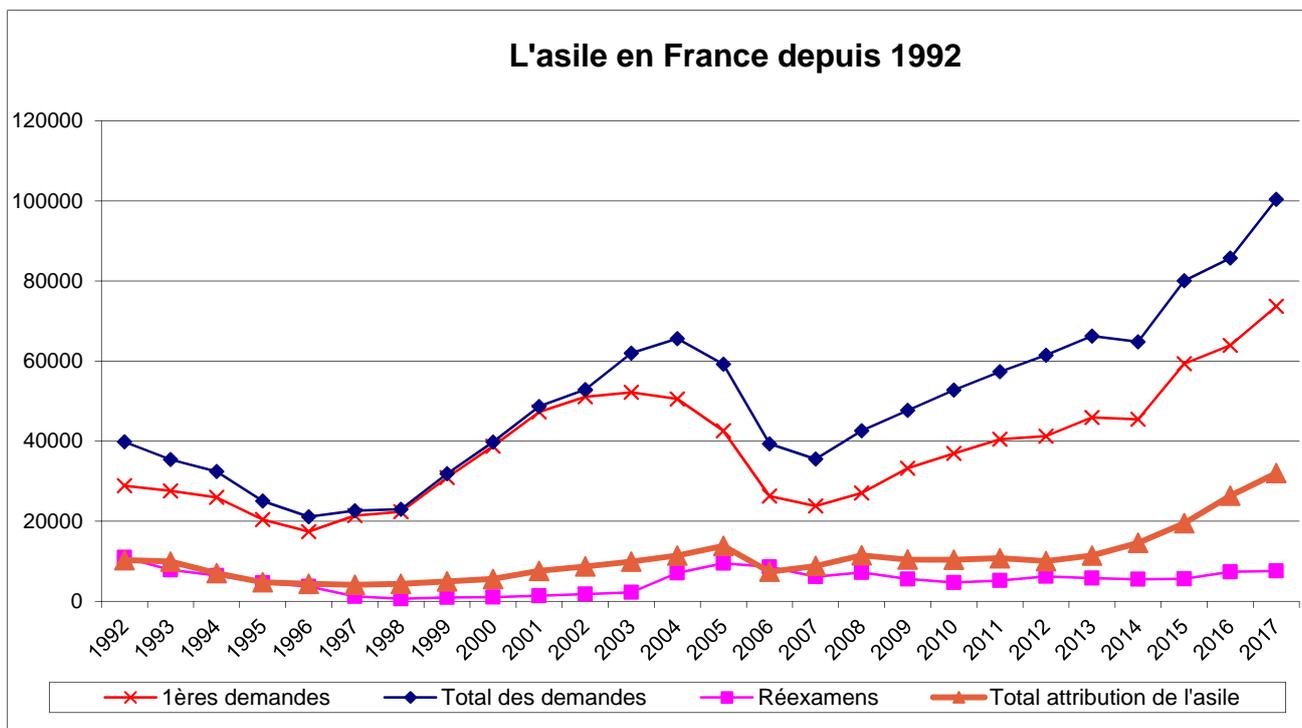
Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants) prises par l'OFPRA et la CNDA s'établit en 2017 à 31 964, en hausse de 20,6 % par rapport au total des décisions positives de 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/ 2016
Premières demandes	41 254	45 925	45 454	59 335	63 935	73 802	+ 15,4%
Demandes mineurs accompagnants	14 001	14 536	13 859	15 133	14 436	19 428	+ 34,6%
Total des premières demandes	55 255	60 461	59 313	74 468	78 371	93 230	+ 19,0%
Réexamens*	6 213	5 790	5 498	5 607	7 355	7 525	+ 2,7%
Total des demandes	61 468	66 251	64 811	80 075	85 726	100 755	+ 17,5%

Décisions OFPRA	46 267	46 987	52 053	62 057	70 319	89 288	+ 27,0%
<i>dont attribution de l'asile (A)</i>	4 348	5 978	8 763	14 119	19 982	23 958	+ 19,9%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 185	1 106	1 940	2 822	7 661	10 914	+ 42,5%
Recours reçus par la CNDA	36 362	34 752	37 356	38 674	39 986	53 581	+ 34,0%
Décisions CNDA	37 350	38 540	39 162	35 979	42 968	47 814	+ 11,3%
<i>dont annulations (B)</i>	5 680	5 450	5 826	5 387	6 517	8 006	+ 22,8%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 390	1 179	1 581	1 554	2 006	2 607	+ 30,0%
Total attribution de l'asile (A) + (B)	10 028	11 428	14 589	19 506	26 499	31 964	+ 20,6%
<i>dont protection subsidiaire</i>	2 575	2 285	3 521	4 376	9 667	13 521	+ 39,9%

Sources : OFPRA ; CNDA

*Les réexamens incluent 142 réouvertures de dossiers anciens en 2017



Source : OFPRA

Les dix premiers pays pour les premières demandes d'asile¹ :

	2016
Soudan	5 897
Afghanistan	5 646
Haïti	4 927
Albanie	4 601
Syrie	3 615
Rép. Dém. Congo	2 551
Guinée	2 336
Bangladesh	2 276
Algérie	1 972
Chine	1 855

	2017
Albanie	7 633
Afghanistan	5 989
Haïti	4 939
Soudan	4 488
Guinée	3 781
Syrie	3 319
Côte d'Ivoire	3 246
Rép. Dém. Congo	2 942
Algérie	2 459
Bangladesh	2 411

Source : OFPRA

¹ Premières demandes hors mineurs accompagnants et hors réexams.

Une source d'information statistique de plus en plus fiable sur l'asile (données publiées le 12 juin 2018)

Depuis l'application de la loi « Asile » du 29 juillet 2015 au 1^{er} novembre 2015, le nouveau système d'information a été mis en place, le SI Asile. Les données qu'il comporte peuvent être mobilisées à des fins statistiques.

Comme le SI Asile couvre l'ensemble du champ des procédures (normale, accélérée, Dublin), il permet d'envisager, à terme, que la France se conforme à toutes les exigences d'Eurostat pour l'application du règlement 862/2007 sur les statistiques des migrations et de la protection internationale. En effet, les données de l'OFPRA actuellement utilisées pour les statistiques de la demande d'asile ne prennent pas en compte les procédures Dublin. Ces procédures regroupent les demandes effectuées auprès des préfectures par des personnes soit entrées dans l'Union Européenne par un autre État membre, soit ayant déposé une demande d'asile dans un autre État membre. Les données transmises à Eurostat par la France sont donc incomplètes, par dérogation.

Depuis sa mise en place, la qualité des données du SI Asile s'est améliorée et l'exploitation de celles-ci permet d'estimer le nombre de mineurs accompagnants par type de procédure. De même, l'enregistrement des réexamens à partir de février 2017 permet d'évaluer l'ensemble des demandes d'asile par type de procédure.

Enfin, la prise en compte des données sur les « réadmissions éteintes », c'est-à-dire les demandes enregistrées avant 2017 sous procédure Dublin et requalifiées en 2017 en procédures normales ou accélérées, permet de déterminer le nombre de demandes qui relèvent du champ de l'Ofpra à la fin de l'année 2017.

Pour 2017, aux premières demandes (hors mineurs accompagnants) enregistrées en 2017, dont le type au 31 décembre est sous procédures normale, 44 800 (A), ou accélérée, 24 050 (B), s'ajoutent les « réadmissions éteintes » de 2017 enregistrées dans le SI Asile avant 2017 : normale, 7 400 (C), ou accélérée, 2 000 (D). Au total, 78 250 (A+B+C+D) demandes relèvent du champ de l'Ofpra.

Demandes enregistrées dans le SI Asile au 31 décembre 2017 - France entière, Tous pays

Type de demande au 31/12/2017	Enregistrées en 2017		Enregistrées avant 2017
	Demandes (hors mineurs accompagnants)	dont 1ères demandes (hors mineurs accompagnants)	Réadmissions éteintes (hors mineurs accompagnants)
Normales	44 810	44 800 (A)	7 400 (C)
Accélérées	28 550	24 050 (B)	2 000 (D)
Dublin	25 980	25 950	
Total (hors mineurs accompagnants)	99 340	94 800	9 400

	Mineurs accompagnants	dont 1ères demandes de mineurs accompagnants	Réadmissions éteintes de mineurs accompagnants
Normales	8 160	8 150	650
Accélérées	9 400	8 000	750
Dublin	3 260	3 250	
Total mineurs accompagnants	20 820	19 400	1 400

	Ensemble des demandes	Dont 1ères demandes	Ensemble des réadmissions éteintes
Normales	52 970	52 950	8 050
Accélérées	37 950	32 050	2 750
Dublin	29 240	29 200	
Total	120 160	114 200	10 800

Source : SI Asile - France entière, tous pays

Publication du 12 juin 2018